



BULLETIN EDITE PAR LE SYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE C.G.T. (S.N.T.R.S.-CGT)

édito

Ces lignes sont écrites quelques jours avant la première réunion de négociation sur le statut des personnels de Recherche prévue le 9 Décembre, alors que nous ne connaissons pas encore le projet officiel qui servira de base à la discussion.

Ce que nous connaissons, par contre, que certains ont tendance à passer sous silence pour mieux entretenir le doute parmi les personnels, c'est le cadre statutaire fixé par la Loi d'Orientation et de Programmation de la Recherche et du Développement Technologique (L.O.P.) adoptée cet été par l'Assemblée Nationale.

A l'opposé de ce que prévoyait le "statut AIGRAIN" qui instaurait l'insécurité d'emploi, cette loi indique que les personnels des Organismes Publics de Recherche bénéficieront de statuts particuliers de titulaire de la Fonction Publique. Elle fixe les principes des dérogations indispensables à la reconnaissance de nos métiers concernant en particulier le recrutement, l'avancement, le niveau d'embauche à un échelon tenant compte de la qualification, la mobilité, et l'embauche d'étrangers.

Les décrets réformant le CNRS et l'INSERM, en particulier dans le sens d'une plus large ouverture vers le monde économique et social et d'une démocratisation accrue à tous les niveaux de l'unité de Recherche au Conseil d'Administration, viennent de paraître au Journal Officiel.

Il faut maintenant que les négociations qui s'engagent aboutissent à l'élaboration d'un statut qui soit un atout majeur à la mise en oeuvre de la politique nouvelle dont est porteuse la Loi d'Orientation et de Programmation.

Dans cette perspective, la titularisation des Chercheurs et des I.T.A. doit être une réussite. Comme l'indiquait récemment ensemble le SNTRS-CGT et le SNCS-FEN à l'occasion de la "mise en circulation" d'un document intitulé "projet de relevé de décisions sur les statuts des personnels de la Recherche" : cela suppose de s'appuyer sur plusieurs principes :

- la reconnaissance de la spécificité des métiers et des différents organismes s'inscrivant dans la nécessaire rénovation de la Fonction Publique, comme l'exprime notamment le projet de Code Général présenté il y a quelques mois par Anicet Le PORS.

- la reconnaissance des qualifications, leur élévation d'ensemble et la traduction dans un système de grilles salariales prenant en compte les niveaux de qualification.

Cela implique en particulier

. le relèvement important des débuts de carrière et des petites catégories, ainsi que la définition d'une carrière minimale garantie.

. la simplification des carrières avec des possibilités de passages d'une fonction à l'autre (Recherche, Technique, Administrative) à niveau de qualification équivalent.

Il faut aussi régler la question délicate du rachat des points de retraite selon des principes qui ne lèsent pas les Chercheurs et les ITA contractuels depuis toujours.

Simultanément, il convient de mettre un terme aux déclassements légués par plus de 10 ans d'austérité et de récession, et de régler les problèmes urgents des différentes catégories. Sur l'ensemble de ces questions, le SNTRS-CGT pour ce qui le concerne, fait des propositions. Elles ne sont pas à prendre ou à laisser. Elles se veulent constructives, dans le seul but de contribuer à la définition d'un meilleur statut susceptible de répondre à la fois aux aspirations des personnels et aux besoins d'une Recherche de qualité.

A chaque adhérent (e) du Syndicat de tout mettre en oeuvre pour que les Chercheurs, Ingénieurs, Techniciens, Administratifs et Ouvriers du CNRS et de l'INSERM en discutent et soutiennent activement ces propositions dans des formes appropriées qu'il leur appartient de définir.

Comme l'indique A.OBADIA dans un récent éditorial du "PEUPLE" : ... "tout cela signifie beaucoup de travail et beaucoup d'efforts. Indéniablement, oui, mais aujourd'hui nos responsabilités sont immenses et le jeu en vaut la chandelle".

Alain MONTINTIN
Secrétaire Général

PARIS, le 30 Novembre 1982

Vous un nouveau Comité National de la recherche Scientifique

2-

Un nouveau Comité National va se mettre en place (cf. BRS N° 213). Alors que le Pouvoir précédent avait tout fait pour vider cette structure consultative de ses prérogatives, les mesures prises par le Gouvernement de la gauche lui redonne, au contraire, les moyens de retrouver toute sa dimension d'évaluation et de gestion scientifique.

L'avancée démocratique est renforcée par la présence de 4 I.T.A. au Comité National dans chaque section scientifique, de même que par celle de nos représentants au Comité scientifique et au Conseil d'Administration où siègeront également des représentants des Confédérations syndicales.

LE CONTEXTE -

Les élections vont avoir lieu dans une période marquée par l'offensive de la droite et du CNPF qui mettent tout en oeuvre pour faire obstacle aux changements : Sécurité sociale, exportation de capitaux ou au CNRS mode d'élection au Conseil d'Administration etc... Comme ils y réussissent partiellement, certaines catégories de personnels ne ressentent pas le changement. Même si nous n'échappons pas à la situation d'inquiétude et de mécontentement (maintien du pouvoir d'achat, insuffisance des moyens dégagés pour résorber le déclinisme), nous affirmons pourtant que les avancées ne sont pas négligeables : réformes des structures, droits des travailleurs, titularisation, démocratisation, recrutement d'I.T.A. en augmentation.

La C.G.T. a largement contribué à faire avancer ces objectifs, le plus souvent seule. Avec elle, les travailleurs doivent, d'une façon qui doit être à la hauteur des exigences de la situation, intervenir pour amener le Gouvernement à ne surtout pas céder aux pressions du Capital et à tenir encore plus compte des besoins populaires.

Au C.N.R.S., la Loi d'Orientation et de Programmation de la Recherche et du Développement Technologique de la France (L.O.P.) et son annexe, constituent une avancée significative. Elles manifestent clairement la volonté de rompre avec la politique antérieure et d'engager un processus de renouveau du potentiel scientifique et technique. Il est nécessaire de s'en saisir pour la faire vivre concrètement dans les Labos, au plus près des personnels et dans les instances avec des élus C.G.T.

Votée par l'Assemblée Nationale, après un vaste débat national sans précédent, cette loi permet que les travailleurs scientifiques, les forces productives et les utilisateurs apprécient ensemble le formidable enjeu que constitue la Recherche et la Technologie pour le développement économique et social du Pays.

Mais les limites d'une Loi, aussi juste soit-elle, se marquent lorsque certains décident de la combattre. La Droite tente d'en dénaturer le contenu en refusant les orientations et les applications. Il nous faut dégager avec force le caractère positif des objectifs affichés et les transformer en actions concrètes. Il n'y a pas de Loi conçue en dehors des réalités vécues quotidiennement. Les personnels nous jugeront sur notre capacité à faire vivre la nouvelle politique scientifique nécessaire au Pays et ceci à tous les niveaux, dans les Laboratoires comme dans les instances.

Les élections au Comité National s'inscrivent dans cette logique. Les Sciences et la Technologie constituent des données stratégiques de la politique économique du Pays. On ne peut séparer les avancées technologiques de la reconquête du Marché intérieur, du plein emploi, de l'accroissement du niveau de vie, du rééquilibrage des échanges internationaux.

Dans le même temps, ces avancées doivent faire l'objet d'un choix démocratique compte tenu de leur implication sociale.

Enfin, la Recherche et la Technologie doivent irriguer le tissu de l'éducation, de la formation professionnelle et de la valorisation des connaissances.

LES ELECTIONS

Elles sont importantes parce que :

- des élus SMIRS CGT nombreux c'est le moyen le plus sûr de faire avancer le changement avec les personnels
- les résultats seront analysés par tout le monde, comme un indice de représentativité de notre syndicat.

Il est donc nécessaire que, s'appuyant sur le matériel électoral qui sera mis à sa disposition, chaque syndiqué participe à la campagne pour démontrer que nous sommes une force de propositions, que nous tenons toute notre place dans la défense des personnels (suivi de carrière, intervention sur l'emploi) aussi bien que dans l'élaboration des grandes orientations scientifiques du C.N.R.S.

LE POINT DES ELECTIONS

- Pour l'instant un projet de plateforme intercatégorielle est en cours entre SNCS FEN, SNESUP FEN, SNPEB CGT et SMIRS CGT. Des discussions ont lieu par ailleurs avec le SNPCEN FEN pour l'IN2 P3.

- Il semble bien que plus de 2.600 ITA ne se soient pas inscrits sur les listes électorales. Ils ont été répartis par tirage au sort dans les différentes Commissions.

Il faut suivre de près la constitution des listes électorales. Les réclamations peuvent être faites jusqu'au 28 janvier 1982

Chaque agent va recevoir une lettre lui indiquant la section à laquelle il est attribué et fixant un délai de réponse pour réclamation. Veuillez à ce que les camarades accomplissent les formalités nécessaires.

Il y a 45 sections. Dans chacune d'elles 4 sièges sont à pourvoir pour le collège C, soit un total de 180 candidats SMIRS CGT à présenter.

Un premier appel a été envoyé aux sections le 18 Mai. Un second est parti le 14 octobre.

IL EST IMPORTANT ET URGENT DE COMPLETER NOS LISTES, notamment dans les sections 2 - 4 - 13 - 17 - 20 - 21 - 22 - 23 - 25 - 27 - 28 - 32 - 37 - 38 - 39 41 et 45.

Une Commission Exécutive convoquée le 9 décembre arrêtera la liste définitive des propositions du SMIRS CGT.

- Les axes d'un projet de programme ont été présentés et approuvés au CSN des 14 et 15 octobre. Ils ont été publiés dans le SMIRS Info N° 37 du 25 octobre pour être largement soumis à discussion (voir page 3)

- Matériel :

. des affiches sont en cours d'élaboration,

. le programme sera disponible après la C.E. de décembre,

. la liste de nos candidats sera diffusée après cette même C.E.

. Utiliser aussi les comptes rendus de sessions de nos élus actuels. Les solliciter pour animer sectoriellement la campagne,

. sur les analyses générales, reprendre les BRS et SMIRS-INFO.

UN SYNDICALISME QUOTIDIEN EST NOTRE MEILLEURE CAMPAGNE

"Ecartés depuis toujours des grandes décisions, soumis à une pression idéologique constante, les travailleurs n'ont pas d'emblée le réflexe de se donner les moyens d'intervenir, ni surtout la conscience de l'importance de cette intervention.

Cette intervention est la condition de tout progrès réel, de l'obtention de chaque revendication, de la réalisation positive de chaque réforme progressiste".

Cette intervention c'est entre autre de se donner de nombreux élus CGT dans les instances du C.N.R.S.

A CHAQUE ADHERENT(E) D'Y CONTRIBUER

Claudine KARLIN

ELECTIONS AU COMITÉ NATIONAL

LES GRANDS AXES

Au CNRS, comme dans le pays, les choses ont changé depuis mai 1981 !
Le Gouvernement de gauche a traduit en actes ce que nos luttes ont porté :

- Droits nouveaux - démocratisation
- Réforme de structures
- Croissance des moyens
- Loi d'Orientation et de Programmation

Mais il reste encore beaucoup à faire !

Il faut aider le Gouvernement à résister aux pressions de la droite !

- . accélérer la résorption des déclassements
- . nouveaux statuts
- . développer les salaires et s'attaquer aux capitaux spéculatifs.

Il nous faut des élus actifs et nombreux dans le nouveau COMITE NATIONAL !

- représentants authentiques des I.T.A. et des Conseils de Laboratoires.
- qui veillent au respect des droits de chaque I.T.A.
- qui interviennent efficacement sur tous les aspects de l'emploi des I.T.A. (Recrutement, mutation, formation liée aux évolutions des labos, protection des aides individuelles.)
- qui veillent à garantir le CNRS contre toute dénaturation de sa mission.
- qui préservent sa diversité et sa cohérence nationale
- qui expriment la nécessité d'ouvrir le CNRS sur les besoins sociaux et le renouveau industriel.

**VOTEZ C.G.T
ET FAITES VOTER C.G.T**

Suivi de carrière - Reclassement
... votre intervention est décisive ...

Depuis de nombreuses années, le déclassement de milliers d'Ingénieurs, Techniciens, Administratifs et d'Ouvriers du CNRS s'est accru.

Cette situation a été accentuée par l'inadaptation croissante du statut actuel à l'évolution de leurs qualifications.

Au lendemain du 10 mai 1981, le nouveau Gouvernement de la Gauche, s'appuyant sur les luttes des I.T.A. a abrogé le "statut Aigrain" qui, pour l'essentiel, organisait l'insécurité d'emploi.

Dans le même temps, le SNTRS CGT demandait, dans l'attente de réformes statutaires, des mesures immédiates, en particulier pour résorber les déclassements.

En novembre 1981, les négociations avec le Ministère de la Recherche et de la Technologie aboutissaient à un premier résultat :

. Les transformations de postes accompagnant le "statut Aigrain" et les promotions induites par le collectif budgétaire 1981 (soit au total 389 promotions) étaient à considérer comme la première phase d'un plan pluri-annuel étalé sur 81 - 82 et 83

. en 1982, une enveloppe de 430 transformations d'emplois théoriques (410 ITA + 20 contractuels IN2 P3) au coût unitaire de 16.000 Francs, devait permettre, par le jeu des cascades, 600 à 700 reclassements renouvelables en 1983.

A l'issue de ces premières discussions, le SNTRS CGT indiquait que "ces mesures constituaient un premier pas important bien qu'insuffisant en regard des quelques 7000 ITA du CNRS estimés déclassés..."

C'est après ces discussions que s'est tenue la Commission Paritaire Nationale (C.P.N.) en janvier 1982.

Si nous avons regretté que cette session se tienne dans les mêmes conditions que les années précédentes et non dans le cadre d'un plan de résorption des déclassements, nous nous sommes félicités que le Directeur général donne son accord à l'établissement d'une liste d'agents promouvables sur la base de la reconnaissance de leur qualification. La Direction du CNRS répondait ainsi positivement à une revendication sur laquelle le SNTRS CGT et ses élus à la CPN se sont battus seuls pendant de longues années.

Les négociations qui ont suivi ont permis :

. l'élaboration pour chaque agent, d'un dossier de "suivi de carrière",

. la définition de critères de jugement de la qualification permettant la mise au point de fiches d'emploi type dans chacune des grandes branches d'activité professionnelle existantes au CNRS ; ces fiches servant de "guide" pour la tenue des Commissions Paritaires Régionales chargées d'évaluer le niveau de qualification des agents afin d'établir la liste nominative des déclassés.

Ce processus totalement inédit dans la Fonction Publique, devrait se retrouver dans le nouveau statut des personnels.

Appréciant le déroulement des premières Commissions Paritaires Régionales, le SNTRS CGT a constaté une tendance de la parité administrative à vider de son contenu novateur le processus de reconnaissance des qualifications :

- soit en imposant une utilisation contraignante des fiches d'emploi type, quitte à ne pas reconnaître le niveau réel de qualification des agents,

- soit en procédant à une reconnaissance systématique de niveaux supérieurs à la classification de l'actuel statut, sans réel examen, par surenchère de certains responsables de formation aidés en cela par les représentants CFDT, FO et CGC qui se faisaient tous hier

les champions de l'ultra sélectivité alors que la Droite n'offrait que quelques possibilités de promotions.

Cette situation a conduit le SNTRS CGT à demander l'instauration d'une procédure d'appel permettant de corriger, dès 1982, un maximum "d'oublis" ou de "dérapages" éventuels afin que les listes nominatives soient définitivement acquises.

Après plusieurs réunions avec la Direction du CNRS, où en sommes nous ?

. Procédure d'appel : le principe est reconnu par la Direction, mais pas avant les nominations 1982, ce qui est fort regrettable. De ce fait, les listes établies par les CPPR deviennent révisables courant 83.

. Nominations 82 :

- combien ?

Les mesures de blocage et la pause catégorielle aidant, le nombre de promotions 82 sera de 410 pour les ITA et 20 pour les contractuels de physique nucléaire, sans effet multiplicateur.

- comment ? Les propositions actuelles de la Direction.

- Après diffusion des listes établies par les CPPR, les Directeurs de Laboratoires et Chefs de service seront invités à faire connaître leur priorité concernant les personnels de leur laboratoire ou service.

- un classement de ces propositions serait effectué par les CPPR selon les secteurs scientifiques, catégorie par catégorie.

- les Directions scientifiques prendraient en compte tous ces éléments pour faire, après concertation possible avec les organisations syndicales, des propositions à la C.P.N.

L'opinion du SNTRS CGT

Si ces propositions restaient en l'état, elles marqueraient un infléchissement sensible du processus de reconnaissance des qualifications sur lequel la Direction s'est engagée en restaurant "le bon vouloir" des Responsables de service et de formation sur la promotion des agents.

S'ajoutant à l'absence de transformations d'emplois au budget 1983 et aux interrogations sur le retard apporté à l'ouverture de négociations sur le nouveau statut, cette situation ne peut qu'accroître le mécontentement des personnels.

Plus que jamais, leur intervention est nécessaire pour faire prendre en compte leur opinion.

Le SNTRS CGT fait des propositions. Il les soumet à leur approbation :

- la liste des promouvables doit être acquise dès 1982. Pour cela, il faut reconnaître à toutes les parties concernées (agents, représentants du personnel, Responsables de formation et de service, Administration) un droit d'appel devant les CPPR. La CPN devant être l'instance de recours ultime qui tranche en cas d'impossibilité de le faire au plan régional.

- Tous les agents déclassés doivent être reclassés rapidement sur la base d'un plan de transformations d'emplois négocié étalé sur 3 ans.

- A qualification égale reconnue, les agents doivent être promus par ordre d'ancienneté dans leur catégorie actuelle.

Gerard MANDVILLE

Budget civil de Recherche et de Développement Technologique (B.C.R.D) POUR 1983.

Le projet de B.C.R.D. présenté par le Gouvernement prévoit une croissance de 28 % en valeur correspondant à une croissance en volume de 17,8 %, conformément à la Loi d'Orientation et de Programmation sur la Recherche et le développement technologique. (L.O.P.)

- REPARTITION PAR CATEGORIE DE PROGRAMMATION DES DOTATIONS (D.O. + A.P. *)

	D.O. + A.P.	A.P.
Programmes mobilisateurs *	+ 62 %	(+ 94 %)
Recherche fondamentale	+ 24 %	(+ 25 %)
Recherches appliquées et finalisées	+ 22 %	(+ 20 %)
Programmes de développement technologique *	+ 23 %	(+ 25 %)
Moyens indirects	+ 8 %	-
	<hr/>	<hr/>
	+ 28 %	(+ 36 %)

- EFFECTIFS

2462 créations { 1766 I.T.A.
696 chercheurs } contre 1727 en 1982

Effectifs totaux en 83 = 59 474 contre 57 012 en 82 soit + 4,3 %.

Le taux de croissance de 4,3 % est inférieur au taux moyen annuel prévu par la L.O.P., 4,5 %, ce qui sous-entend que pour respecter la croissance fixée par la Loi, il faudra un taux supérieur en 84 et 85.

La forte croissance des programmes mobilisateurs * (P.M.) ne s'opère pas au détriment des autres actions.

Il aurait été intéressant de connaître les répartitions des crédits affectés aux P.M.

Dans la mesure où les P.M. doivent associer toutes les institutions de recherche publiques ou privées, il faudra être attentif à ce que les dotations en crédits restent bien affectées à leur destination première.

- * D.O. = Dépenses ordinaires
- * A.P. = Autorisations de Programmes
- * Voir liste en annexe 1 et 2

* BUDGET C.N.R.S. PREVU POUR 1983

Le dernier Conseil d'Administration du CNRS a discuté le budget suivant :

- La croissance en volume est de 7,4 % (la moyenne annuelle pour le B.C.R.D. est de 17,8%).
- En valeur, la croissance est de 16,5 % avec une croissance des moyens hors personnels supérieure à la croissance des moyens en personnels.

Les autorisations de programmes passent de 1378 M à 1702 M, soit + 23, 5. Elles sont légèrement inférieures à la croissance des A.P. du B.C.R.D. consacrées à la recherche fondamentale (25 %).

Répartition en masse

- le soutien de base	+ 18 %
- frais équipements	+ 22 %
- A.T.P.	+ 43 %
- moyens indirects (dont valorisation)	+ 18 %

1) Soutien de base

- La croissance des crédits connaît un taux significativement supérieur au taux de base des prix.
- Le matériel moyen bénéficie d'une croissance soulignée (+ 23,4%) permettant ainsi le redressement des moyens de base des formations.

2) Grands équipements et calcul scientifique

- Ce sont les engagements internationaux qui connaissent la croissance la plus modérée (+ 15,1 %) contre 20,5 % pour les équipements nationaux, 24,4 % pour les moyens de calcul scientifique et 53,6 % pour les équipements "mi-lourds".

- Ce dernier "poste" budgétaire augmente dans des proportions qui permettent une amélioration des équipements mi-lourds des laboratoires (tels que microscopes, lasers...) allant toujours dans le même souci de redressement des moyens de base des formations.

3) Actions thématiques

Toutes les actions d'incitation, A.T.P., groupements etc... se répartissent ainsi :

- programmes mobilisateurs = 34 %
- recherches fondamentales = 40 %
- recherches finalisées = 26 %

Le programme "jeunes équipes" lancé en 1982 pour un montant de 8 MF devrait être reconduit pour 1983.

Signalons la création d'une A.T.P. : "transfert de technologie".

4) Les moyens indirects.

- Les centres de documentation voient leurs moyens reconduits dans l'attente de nouvelles orientations, ce qui est plus que regrettable surtout si l'on se réfère à la lettre de mission adressée par le Ministère de la Recherche et de l'Industrie à la direction du CNRS indiquant un développement des Centres.

- Les nouvelles directives ont un taux de croissance prévu de 16,3 % pour l'information, 38,1 % pour les relations industrielles et la valorisation, et 15 % pour les relations internationales.

- EFFECTIFS

540 créations réparties en

320 postes de chercheurs (croissance de 3,4 % et
220 postes d'I.T.A. (croissance de 1,5 %)

se répartissant ainsi : CHERCHEURS

18 Directeurs de Recherche
88 Maîtres de Recherche
184 Chargés de Recherche
30 Attachés de Recherche

plus un plan de transformation de 290 postes d'A.R. en 246 postes de C.R. et 44 postes de M.R.

I.T.A.

64 ingénieurs
77 techniciens
78 administratifs.

- si le niveau des postes correspond bien aux besoins du CNRS, leur nombre demeure insuffisant et la situation s'aggrave par l'absence de toute transformation d'emploi pour "cause de réforme statutaire"...

- Nous avons cependant reçu l'assurance (C.A.) qu'une provision existait pour accompagner dès 1983 de premières mesures liées au nouveau statut.

La croissance globale des effectifs (chercheurs + I.T.A.) est de 2,4 %, soit inférieure à la croissance moyenne du B.C.R.D. (4,3 %).

Il faut noter une augmentation de 33,5 % pour les allocations Docteurs-Ingénieurs.

Les missions devront croître de 8 % ce qui est inférieur aux demandes du CNRS (qui ne sont pas connues ! contrairement à l'an passé, où la transparence avait prévalu).

Une répartition par secteur est prévue qui s'inspire largement du schéma directeur. Si elle n'est pas anormale, il faudra veiller à ce qu'elle ne conduise à restaurer un système de pré-affectation sur affichage en dehors de toute concertation réelle.

- Répartition sectorielle

Le secteur des Sciences Physiques pour l'Ingénieur connaît une croissance de 7,4 % en chercheurs. Les mathématiques connaissent une croissance de 5,9%, et la physique de base 3,6 %.

- Les postes d'ITA sont attribués en priorité aux secteurs Sciences de l'Homme et de la Société et en S.P.I. (avec prépondérance d'administratifs pour le premier et d'ingénieurs et techniciens pour le deuxième). Pour les autres secteurs le nombre de poste d'I.T.A. créés sera inférieur à 1 % du stock.

- Sans mettre en cause le bien-fondé des priorités, il serait dangereux de poursuivre une politique d'affectation "en accordéon", ce qui renforce la nécessité d'augmenter les créations de postes d'I.T.A.

Il est impératif qu'un système de concertation authentique préside à l'établissement du budget AVANT que ne soient rendus les arbitrages.

Malgré des critiques sérieuses dues au faible taux de croissance des postes d'I.T.A. et surtout par l'incertitude liée à l'absence de transformations, et la faiblesse persistante des crédits de missions, le budget 1983 est incontestablement un budget de redressement qui s'inscrit dans le choix défini par la Loi d'Orientation et de Programmation d'accorder une priorité à la Recherche.

Il faut ajouter que lors du dernier Conseil d'Administration les 2/3 des A.P. 1982 et la totalité des crédits de paiements frappés par la mesure de blocage des crédits publics ont été débloqués.

Il reste que le budget 1982 connaît quand même une diminution nette de 7,5 Millions de francs. Ajoutons que les crédits de paiements 1983 étant un peu inférieurs aux échéances des différentes catégories du budget C.N.R.S., on peut craindre un "risque de tension" s'il n'y est pas remédié lors des collectifs 83.

I.N.S.E.R.M.

- Les A.P. passent de 352 M à 427 M soit + 17,5 %
- Les effectifs
233 créations réparties en : 73 Chercheurs
160 I.T.A. (+ 6,7 %) + 17 pour régularisation.
- La croissance des effectifs d'I.T.A. est à noter.

I.N.R.I.A.

- Les A.P. passent de 65 M à 73 M soit 12,3 %
- Les effectifs :
25 créations réparties en : 15 Chercheurs
10 I.T.A. (+ 4%)

LES PROGRAMMES MOBILISATEURS

(1)

- Utilisation rationnelle de l'énergie et diversification énergétique.
- Essor des biotechnologies.
- Maîtrise du développement de la filière électronique.
- Recherche scientifique et innovation technologique au service du développement du Tiers-Monde.
- Recherches sur l'emploi et l'amélioration des conditions de travail.
- Promotion du français, langue scientifique et diffusion de la culture scientifique et technique.
- Développement technologique du tissu industriel.

LES PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

(2)

- L'électronucléaire
- L'espace
- L'aéronautique civile
- Les océans

Richard VARIN.

La vitalité du S.N.T.R.S CGT à l'I.N.S.E.R.M.

La Conférence Nationale INSERM du SNTRS CGT qui s'est tenue le 20 octobre au siège de l'INSERM a réuni 22 sections, malgré des problèmes d'organisation dus au fait que la Direction de notre Organisme, pas habituée à ce qu'une telle réunion se tienne au siège de l'INSERM, a tardé pour accorder une salle.

La participation des sections a été très importante. Toutes les sections de Province étaient représentées, seules 2 sections de la Région Parisienne ne l'étaient pas, soit entre 45 et 50 participants.

La discussion de la matinée a été consacrée, aux changements au niveau national, à la démarche nouvelle de la C.G.T., aux problèmes du pouvoir d'achat, à la Loi d'Orientation et de programmation de la Recherche....

L'après midi, les changements dans la recherche et à l'INSERM, les problèmes de reclassement, de primes, ont suscité de nombreuses interventions.

L'autre but de la Conférence a été également atteint, puisqu'une Commission Exécutive INSERM a été mise sur pieds, avec accord pour la participation des camarades de toutes les sections de Province (la liste sera publiée prochainement). Cette C.E. se réunira environ tous les 2 mois. Elle assurera une meilleure cohésion du SNTRS à l'INSERM, car depuis bien des années la Direction de la Section Nationale était assurée par des camarades parisiens.

Cette C.E., où pratiquement toutes les sections sont représentées, est un outil qui va nous permettre d'engager dans de meilleures conditions, c'est à dire en mettant au maximum les personnels dans le coup, les négociations sur le futur statut des personnels de Recherche, les élections aux instances scientifiques, et au Conseil d'Administration.

André MALANDAIN
Secrétaire Général
de la Section Nationale
I.N.S.E.R.M.

Un exemple de possibilités de valorisation à l'I.N.S.E.R.M.

EN DIRECT DE LA SECTION SNTRS CGT INSERM VILLEJUIF HAUTES BRUYERES

L'article sur le projet de statut de l'INSERM, paru dans le dernier BRS a suscité le plus vif intérêt chez les syndiqués. Parmi les points abordés, la mission qui serait dévolue à l'INSERM en matière de valorisation de la Recherche a particulièrement retenu l'attention.

S'il est vrai que les travailleurs de la Recherche scientifique sont attachés à la mise en place de structures démocratiques de gestion de la recherche, structures qui seules permettront l'exploration de voies nouvelles de la connaissance scientifique, il est vrai également que l'aspect de la valorisation de la recherche doit être une des missions essentielles du service public qu'est l'INSERM.

Si le pilotage par l'amont ou par l'aval doit être banni du vocabulaire de la recherche, il est clair que la Recherche doit s'inscrire dans le tissu social ce qui signifie :

1/ Que les travailleurs de la recherche scientifique doivent être préoccupés par la valorisation de leurs travaux (et beaucoup de travailleurs le sont !)

2/ Que les travailleurs de la recherche scientifique ne doivent pas se désintéresser de la production de leurs propres outils de recherche.

Ces deux aspects impliquent des relations multiples avec les partenaires de la vie économique : l'industrie, les autres organismes de recherches, et l'ensemble des travailleurs.

La responsabilité des dirigeants de l'INSERM et des travailleurs sera engagée dans la réussite de cette mission, de ce processus ; plus question d'être réduit à l'état de bureau d'études au service d'intérêts privés, il s'agit d'être les moteurs du redressement de l'économie nationale.

A l'Institut Gustave Roussy Hautes Bruyères, les personnels d'une unité de recherche de l'INSERM ont lutté depuis 1970, pour promouvoir dans le domaine de l'imagerie médicale des solutions françaises (systèmes de traitement en ligne des informations provenant des gamma-caméras, des scannographes ou de la tomographie par émission interne). La nécessaire collaboration avec les Industriels a toujours été très difficile voire infructueuse dans le cas de la Compagnie générale de Radiologie (CGR) principal producteur français d'instrumentation dans le domaine de l'imagerie médicale (actuellement 60 % du Marché français).

L'absence de structure à l'INSERM pour épauler les chercheurs, une politique industrielle basée sur les créneaux et la rentabilité à court terme (limitation au simple rôle de commerçant à court terme) et l'inadéquation des financements publics, ont conduit cette industrie en situation de quasi-faillite et en proie aux convoitises des industriels étrangers qui ont eux, compris l'intérêt stratégique du marché français.

Face à cette situation, la plupart des responsables de cette politique désastreuse étant toujours en place, les commissions ministérielles, expertises, démarches au sommet n'ayant rien solutionné, les travailleurs des secteurs concernés ont entrepris de relancer la dynamique industrielle par des contacts à la base.

C'est ainsi que les sections syndicales CGT de la CGR de Gustave Roussy, dont le SNTRS CGT local, et représentants des utilisateurs d'appareillages d'imagerie médicale, se sont retrouvés pour analyser la situation et les potentialités de redémarrage.

Des contacts ont également été pris avec les représentants des travailleurs d'une entreprise informatique française (INFORMATEK) pour examiner les possibilités d'associer le savoir faire en matière de construction de gros appareillages (gamma caméra, tomographie X, et RMN) et de traitement informatique.

Au cours de ces réunions ont pu être abordés les problèmes de fiabilité des instruments d'imagerie mis à la disposition du corps médical.

Cet exemple illustre la seule voie possible qui, généralisée devrait conduire au redressement de l'industrie française.

L'INSERM, comme les autres organismes de recherche a un rôle fondamental à jouer dans cette bataille.

Tout d'abord, la Direction de l'organisme et les instances doivent avoir un rôle actif pour susciter les nécessaires collaborations.

Des problèmes d'instrumentation communs à plusieurs unités ou organismes doivent trouver leur solution dans le cadre de filières françaises (ou francisées) c'est le cas de l'informatique (calcul scientifique gestion, traitement de texte, ...)

Pour équilibrer les collaborations avec l'industrie, les unités doivent disposer de moyens en rapport avec l'importance des projets.

Enfin, l'INSERM doit jouer un rôle essentiel dans l'évaluation des grands projets de génie biologique et médical, coût comparé des différentes méthodes diagnostiques ou thérapeutiques, intérêt pour le malade, pour la Sécurité sociale, pour la société.

En tout état de cause, les structures à mettre en place ne devront pas se limiter à de simples clubs d'utilisa-

teurs mais devront permettre la mise en place de la stratégie de l'organisme en matière de valorisation de la recherche et d'équipement des laboratoires.

Voilà un domaine où les élus S.N.T.R.S. dans les instances scientifiques et au Conseil d'administration de l'I.N.S.E.R.M. auront un rôle irremplaçable à jouer.

Jean-Pierre BAZIN

Concertation Cancer

Une concertation nationale cancer a été lancée par le Ministre de la Santé afin de proposer au Gouvernement un plan réaliste pour une politique nationale du cancer, au terme d'une large consultation.

Un groupe de réflexion et un comité exécutif ont été mis en place. Ils comprennent un grand nombre de "sommets" scientifiques, dont certaines sont syndiquées, mais les syndicats (Recherche, Centres Anticancéreux, Fédérations Santé...) en tant que tels n'ont pas été sollicités pour participer à cette large consultation.

Il est tout à fait normal que les organisateurs cherchent à obtenir un niveau scientifique élevé. Mais les organisations syndicales et notamment la C.G.T., ont fait la preuve dans le Colloque National sur la Recherche, d'un apport appréciable.

Dans la concertation nationale cancer il en est de même. Le SNTRS CGT souhaite y participer pour la part qui lui revient. C'est pourquoi avec le SNCS FEN, il a pris l'initiative d'une réunion intersyndicale avec le SNESUP et la CGT de l'IGR (Centre anti-cancéreux) de Villejuif qui s'est tenue le 21 octobre dernier.

Les syndicats ont décidé que leur contributions ne pouvaient être traitées au même titre que M. X ou Y qui ne représentent en fait qu'eux même.

Le procédé qui consiste à passer par dessus les organisations syndicales n'est pas entièrement innocent, et nuit à la recherche de la plus large participation. C'est pourquoi les organisations syndicales ont décidé de participer à cette concertation sous des formes appropriées, en demandant une entrevue au Ministre de la Santé pour lui proposer notre forme de participation, un crédit pour éditer une plaquette que les organisations syndicales se chargeront de faire connaître largement dans les colloques et au public, en demandant également une circulaire pour permettre aux personnels de santé de pouvoir participer à cette concertation.

Les divers syndicats se sont répartis un certain nombre de thèmes. Pour notre part, nous nous sommes chargés des thèmes :

- Recherche
- Mouvement associatif et lutte contre le cancer
- Dépistage cancer.

Nous appelons donc les camarades qui ont des idées sur ces questions, à se manifester au siège de notre syndicat au plus tôt. Nous les appelons également à participer aux débats organisés dans les régions, en tant que SNTRS avec le souci que la population s'exprime également dans ces débats (contacts avec U.D. et U.L.)

Catherine DRIANCOURT

Où en est le reclassement à l'I.N.S.E.R.M.?

Il convient plutôt, en l'état actuel, de parler d'évaluation du déclassé et de bataille à mener pour obtenir les moyens du reclassement.

A l'INSERM, nous avançons vers l'établissement de listes de déclassés par catégories ; ce travail étant fait d'une part par la Commission de dérogation (qui a 600 dossiers à examiner cette année, fait sans précédent, sur 2100 I.T.A) et d'autre part, par la CAP qui en plus des listes d'aptitude habituelles, établira une liste de déclassés en faisant sauter le verrou de la règle des 1/6è et 1/9è, ceci en examinant les dossiers des agents relevant de sa compétence (agents ayant + de 5 ans dans leur catégorie) à partir de la "feuille de note améliorée".

Pour notre part, nous avons défini des critères pour l'évaluation du niveau de qualification de chaque catégorie (ceux-ci se rapprochant des fiches d'emploi type du secteur sciences de la vie du CNRS).

Au cours d'une entrevue avec le Directeur Général de l'INSERM M. LAZAR, nous avons également obtenu des moyens (décharges, locaux...) pour que nos élus puissent travailler dès à présent dans de bonnes conditions.

Une réunion conjointe CAP - Commission de dérogation est prévue à la fin de leurs travaux. Quant aux moyens budgétaires pour le reclassement, nous avons renouvelé à M. LAZAR, la position du syndicat sur l'insuffisance de ceux-ci ; nous lui avons indiqué qu'un plan de reclassement en 3 ans devrait se traduire par l'apparition de transformations d'emplois aux budgets 83, 84 et 85.

Déjà celles-ci n'apparaissent pas au budget 83, ce qui tout en étant contradictoire avec les engagements pris pour la Recherche, n'est pas pour nous étonner quand on analyse l'affrontement de classe qui prend une dimension de plus en plus aigüe dans les derniers mois.

Nos sections syndicales ne doivent cependant pas en rester à ce constat : la CGT se doit de porter les explications quant à la bataille à mener pour obtenir les moyens financiers, et à impulser l'action nécessaire là où le personnel est sensible à l'intervention pour pousser dans le bon sens, sur les bases de la C.G.T.

Catherine DRIANCOURT

Faire vivre le droit syndical Pour faire vivre les réformes en cours...

Les travailleurs ont arraché peu à peu par la lutte, que leur soit reconnu le droit de se défendre.

L'expérience du mouvement syndical s'accumulant, l'idée selon laquelle il faut occuper tous les terrains dans l'entreprise, pour défendre efficacement chaque travailleur, a fait son chemin :

Tenir tous les bouts, du règlement cas par cas des problèmes concrets qui se posent à tout moment de la vie d'un travailleur, jusqu'à la définition des orientations que doit mettre en oeuvre l'entreprise pour assurer avec efficacité son rôle social.

Les droits obtenus par les luttes de 1968 ont marqué un tournant dans le développement de l'activité syndicale à l'entreprise.

Depuis le 10 mai, un pas qualitatif nouveau a été franchi puisque le droit à l'information et à l'expression des travailleurs sur le lieu de travail sur tout ce qui touche au contenu du travail, a été renforcé et officiellement reconnu (Loi Auroux sur les droits nouveaux à l'entreprise Decret Le Pors sur l'extension du droit syndical dans la Fonction Publique, dont l'instauration de l'heure mensuelle d'information payée).

C'est ainsi qu'au CNRS, les ITA ont obtenu d'occuper une aire sociale scientifique et politique de plus en plus large.

Alors que Giscard et Saunier-Seïté s'en étaient pris à la vie démocratique de l'organisme pour en casser les structures et chasser les ITA et leurs organisations syndicales des instances de décision, la victoire de la gauche le 10 mai 81 a rétabli les ITA dans leur droit par l'abrogation des réformes de 79, du statut Aigrain notamment, par la réalisation de réformes nouvelles au contenu novateur :

Organisation du Colloque de la Recherche et de la Technologie, préparé en profondeur par les Assises Régionales, Loi d'Orientation et de Programmation qui concrétise le vaste débat démocratique,

Négociations au CNRS qui débouchent

Sur l'introduction dans son C.A., de représentants des grandes organisations représentatives des travailleurs de notre Pays, en tant que tels, avec les mêmes droits que les représentants du monde industriel, financier et scientifique,

Sur la réintégration et en plus grand nombre, des techniciens et administratifs au Comité National,

Sur le recensement des personnels déclassés : avec, pour la première fois, la possibilité offerte aux ITA de s'exprimer sur le contenu de leur travail : avec la mise en chantier du suivi de carrière.

Ces avancées doivent leur contenu démocratique à ce qu'elles sont la traduction de revendications de longue date, à ce qu'elles ont permis la participation d'un nombre sans précédent de travailleurs du CNRS ou extérieurs au CNRS à la prise en charge des affaires qui les concernent, à ce qu'elles créent les conditions de leur intervention future.

Mais la reconnaissance effective de ces droits serait lettre morte, si elle ne s'accompagnait de moyens nécessaires à leur exercice.

L'organisation syndicale qui rassemble, organise, impulse, innerve la vie démocratique de l'organisme n'est pas une entité intemporelle...

Elle est faite des femmes et des hommes qui mettent en commun leurs idées, leurs réflexions, leurs aspirations, leur force, pour les faire partager et transformer leurs conditions de vie et de travail, pour transformer la société.

Pour que l'organisation syndicale puisse jouer à plein son rôle social, il faut donc que ses adhérents disposent du temps et des moyens, pour participer à l'activité syndicale, sans la vivre comme une mutilation ou un martyrologue....

Les forces anti-changements, cramponnées à leurs privilèges, hostiles au progrès social et à la démarche autogestionnaire qui le soutient, n'ont pas renoncé, même s'il leur est plus difficile d'intervenir frontalement.

Mai 81 n'a pas mis fin à la lutte de classe, bien au contraire. Les perspectives de changement ouvertes par l'élection d'une majorité de gauche et la constitution d'un gouvernement d'union de la gauche en ont avivé les antagonismes.

Au CNRS, le temps semble être loin où il était fait appel aux forces de police pour évacuer le Quai A. France des militants CGT qui y tenaient leur Commission Exécutive....

Mais les tenants de l'autoritarisme et de l'arbitraire n'ont pas désarmé, le rapport de force n'étant plus en leur faveur, les moyens ont changé.

Les forces du "retour en arrière" essaient d'aller à l'essentiel : en s'attaquant aux militantes et militants du SNTRS CGT, elles tentent d'affaiblir l'efficacité du mouvement en avant ; en cherchant à les marginaliser, à réduire l'activité syndicale, c'est l'élan du mouvement qu'elles veulent briser.

La "technique" semble vouloir se rôder. En effet, ces derniers temps ce sont quatre des militants nationaux du SNTRS CGT, pour la plupart secrétaires régionaux du syndicat, qui font l'objet à Lille, Bordeaux, Montpellier et Lyon de mutation arbitraire.

On voudrait leur imposer l'alternative, militer ou s'assumer professionnellement et pour ce faire, on leur intime l'ordre de quitter leur lieu de travail habituel.

Le SNTRS CGT, ses adhérents, ne laisseront pas faire. Déjà, ils sont intervenus localement pour faire revenir les tenants d'un autoritarisme d'une autre époque à la réalité du changement.

Mais ces tentatives doivent nous conduire à être vigilants. La meilleure riposte est celle qui conduira plus d'adhérents à participer à l'activité syndicale à partager la vie de la section de façon plus régulière. C'est celle également qui amènera les IIA à adhérer plus nombreux encore à notre syndicat.

Mais sachons aussi que la meilleure façon de défendre tous les droits que nous avons obtenus par la lutte c'est encore de les exercer pleinement.

En les exerçant plus nombreux, nous rendront plus difficile leur remise en cause.

EN BREF... EN BREF... EN BREF...

de P.A.C. vous connaissez? (suite)

Dans le dernier BRS, nous avons porté à votre connaissance l'existence du PRELEVEMENT AUTOMATIQUE DES CONTRIBUTIONS adopté par le SNTRS-CGT.

Les militants de votre section locale tiennent à votre disposition l'ensemble des informations et documents à remplir, qui vous permettront d'opter pour cette méthode moderne de règlement de votre cotisation syndicale.

Pour les adhérents "isolés", s'adresser au siège du Syndicat.

Au 1er janvier 1983, soyez déjà parmi les adhérents qui ont opté pour le P.A.C.!

NOS SALAIRES.

MAINTIEN DU POUVOIR D'ACHAT EN 1982, sur la base d'une estimation prévisible de l'inflation de l'ordre de 10 %, s'ajouteront aux 3,1 % du 1er Avril 1982 :

- 3 % au 1er Novembre 1982

- 2 % au 1er Janvier 1983

Soit un total de 8,1 %. Les 2 % "manquants" seront attribués de manière échelonnée :

- dès le 1er Décembre 1982 pour les indices 211 à 246

- au 1er Avril 1983, pour les indices 247 à 344

- au 1er Novembre 1983, pour les indices 345 à 478

Au titre de 1983, quatre augmentations de 2 % chacune au 1er Avril 1983, 1er Juillet 1983, 1er Novembre 1983 et 1er Janvier 1984 sont programmées, correspondant à l'objectif gouvernemental fixé à 8 %.

Le relevé de conclusion prévoit que "lorsque sera connu l'indice des prix de Décembre 1983, les parties se réuniront pour examiner selon quelles modalités et quel calendrier, en fonction de la situation et des perspectives économiques, sera réalisé l'ajustement des rémunérations en vue du maintien du pouvoir d'achat moyen en masse".

Lorsque l'ensemble des rémunérations perçues en 1982 par un agent de l'Etat excédera 250 000 francs, la partie supérieure à ce montant ne sera pas revalorisée en 1983.

BAS SALAIRES. Le relevé de conclusion prévoit un réaménagement du bas de la grille indiciaire. Une provision de 100 millions de francs est réservée à cet effet.

Un groupe de Travail Syndicats-Gouvernement en étudiera les modalités.

INDEMNITE DE RESIDENCE. Un point supplémentaire sera intégré au 1er Novembre 1983. "Les taux restant en vigueur à ce moment seront de 3 % dans la zone 0 et 1 % dans la zone 1".

PRIMES CUMULS. "Le Gouvernement poursuivra l'effort de clarification (...). Des mesures de limitation des cumuls et de plafonnement des rémunérations annexes seront élaborées avant le 30 Avril 1983 et soumises aux organisations syndicales".

Suivi de carrière - Promotions 1982.

Après la réunion du 3 Novembre (voir article de G.MANDVILLE) la Direction vient de faire connaître ses instructions aux A.D. (note du 19 nov. 1982 réf. DPAS/SPP/EA/MCB/N°611). Cette note confirme la possibilité de recours, mais pour 1983.

La procédure à suivre sera la suivante :

"1) La liste nominative provisoire (souligné par nous) des agents proposés comme sous-classés par les CPPR, devra être adressée à chaque responsable de formation ou service en leur demandant de la diffuser auprès de l'ensemble de leur personnel.

2) Sont habilités à effectuer un recours :

- chaque agent, sur son classement individuel.
- chaque responsable de formation ou service, sur le classement proposé pour un ou plusieurs agents qui lui sont rattachés.
- la direction du CNPS, sur le cas général des classements proposés dans une ou plusieurs branches au sein d'une même circonscription.

3) Les éléments précis motivant le recours devront être adressés à l'administration déléguée compétente.

4) L'administration déléguée transmettra les lettres de recours et les dossiers correspondants à la Direction du Personnel et des Affaires Sociales, avant le 30 décembre 1982, dernier délai.

5) Une commission de spécialistes nommés par la Direction Générale, en concertation avec les organisations syndicales, réexaminera les dossiers transmis (Janvier-Février 1983).

6) Chaque dossier fera l'objet d'un rapport en commission paritaire nationale qui statuera sur le niveau de qualification qu'il convient de retenir (Mars 1983).

La liste nominative des agents sous-classés ne sera établie qu'après examen de tous les recours."

Procédure de choix des 410 reclassements qui seront réalisés en 1982 :

1°) Après avis du Conseil de Laboratoire, lorsque ce dernier existe, chaque responsable de formation ou de service, devra indiquer, parmi les agents figurant sur la liste provisoire proposée par la CPPR, ceux qu'il convient de reclasser en toute priorité, en motivant son choix.

2°) Ces propositions devront être envoyées à l'administrateur délégué qui les transmettra à la Direction du Personnel et des Affaires Sociales en même temps que les dossiers des agents concernés, au plus tard, le 15 décembre 1982.

3°) La Commission Paritaire Nationale procèdera à l'examen des dossiers ainsi présentés par les directeurs de laboratoire, suivant la réglementation en vigueur, durant la deuxième quinzaine de janvier."

Concernant les promotions 1982, il faut noter certaines évolutions avec les propositions initiales de la Direction.

. Les responsables de formation devront consulter le Conseil de Laboratoire pour définir les priorités.

. La tenue de CPPR de classement a disparu. Bien que ne figurant pas dans cette note, un avis sera formulé par les Secteurs Scientifiques. Le Secteur TOAE a déjà prévu de consulter les organisations syndicales (14 Janvier 1983).

Cette évolution, pour limitée qu'elle soit, est à mettre à l'actif de la fermeté dont a fait preuve le SNTRS-CGT au cours de ces discussions. Elle constitue un encouragement à amplifier la signature de la pétition nationale soutenant les propositions du Syndicat. (Cette pétition reprend l'essentiel de l'article de G.MANDVILLE du présent bulletin).

. Pyramide des 410 promotions 1982

Accès à la 1A	15
2A	30
3A	53 dont 6 venant de la 1B bis
1B	50
2B	52
3B	38 dont 10 venant de la 4B
5B	20
6B	50
1D	4
2D	20
3D	32
4D	9
5D	37 dont 7 6D

Rappelons que les 34 Agents restant inscrits sur L.A. en Dérégulation et les Infirmières actuellement en 3B seront considérés comme prioritaires.

TABLEAU des SALAIRES au 1er NOVEMBRE 1982 édité par le SNTAS-CGT

GRILLE B.R.S. N° 216

La prime forfaitaire pour la 9B et la 8B n'est pas incorporée aux salaires dans ce tableau

Cette grille annule et remplace la grille du BRS n° 211

Dans ce tableau, vous trouverez pour toutes les catégories et tous les échelons de contractuels, les salaires au 1er novembre 1982 Ces chiffres représentent les salaires bruts mensuels de la région parisienne : traitement principal (TP) sur la base annuelle de 21703 F. au 1er novembre 1982 l'indice 100, plus indemnité de résidence (IR) de Paris (4% du traitement principal pour les salaires supérieurs à l'indice 281 et IR afférent à l'indice 281 pour lessalaires inférieurs à l'indice 281). Les indices utilisés sont les indices au 1.9.79												
POUR LA PROVINCE : appliquer les coefficients suivants : Zone 2° 3°-4°-5°-6° Coefficient à appliquer 0,98077 0,97115 Pour avoir les salaires nets, il convient de déduire la sécurité sociale l'IRCANTEC, la MGEN (voir le calcul au bas de la page), d'y ajouter les allocations familiales et le supplément familial de traitement et déduire 1% de cotisation chômage à partir de l'indice 249.												
	1er échelon	2è échelon	3è échelon	4è échelon	5è échelon	6è échelon	7è échelon	8è échelon	9è échelon	10è échelon	11è échelon	12è échelon
	Ind. salaire	Ind. salaire	Ind. salaire	Ind. salaire	Ind. salaire	Ind. salaire	Ind. salaire	Ind. salaire	Ind. salaire	Ind. salaire	Ind. salaire	Ind. salaire
0A	647 12169,56	723 13599,12	810 15235,48	A1 16364,04	A2 17022,36	A3 17906,46						
1A	571 10740,08	647 12169,56	723 13599,12	772 14520,74	810 15235,48							
2A	400 7523,70	426 8012,76	453 8520,62	481 9047,22	503 9461,04	539 10138,18	571 10740,08	608 11436,00	647 12169,56			
3A	374 7034,64	393 7392,06	415 7805,80	437 8219,64	456 8577,04	481 9047,22	499 9385,82	525 9874,88	550 10345,14	578 10871,72	608 11436,00	
1B	357 6714,92	371 6978,22	389 7316,82	406 7636,54	430 8087,98	453 8520,62	478 8990,80	493 9272,98	519 9762,04	544 10232,20	563 10589,62	586 11022,26
1Bbis	357 6714,92	371 6978,22	389 7316,82	406 7636,54	430 8087,98	453 8520,62	478 8990,80	493 9272,98	519 9762,04	544 10232,20	563 10589,62	586 11022,26
2B	274 5158,78	294 5529,94	314 5906,06	334 6282,28	348 6545,58	365 6865,38	378 7109,86	394 7410,86	410 7711,76	431 8106,80	454 8539,44	478 8990,80
3B	262 4941,78	269 5068,36	285 5360,68	293 5511,12	309 5812,04	322 6056,60	339 6376,32	357 6714,92	372 6997,02	383 7203,90	402 7561,32	410 7711,76
4B	240 4543,86	248 4688,53	255 4815,19	264 4977,94	271 5104,53	280 5267,28	291 5473,52	298 5605,16	306 5755,62	317 5962,58	324 6094,22	
5B	230 4363,03	240 4543,86	249 4706,61	258 4869,44	266 5014,11	276 5194,94	286 5379,48	294 5529,94	302 5680,38	310 5830,84	317 5962,58	
6B	214 4073,61	222 4218,36	227 4308,78	234 4435,36	241 4561,94	247 4670,44	253 4779,03	259 4887,53	264 4977,94	269 5068,36	274 5158,78	
7B	213 4055,53	215 4091,69	222 4218,36	227 4308,78	234 4435,36	241 4561,94	247 4670,44	253 4779,03	259 4887,53	264 4977,94	274 5158,78	
8B	211 4019,36	211 4019,36	215 4091,69	216 4109,78	220 4182,19	222 4218,36	226 4290,69	230 4363,03	236 4471,53	244 4616,19	255 4815,19	
9B	211 4019,36	211 4019,36	211 4019,36	211 4019,36	213 4055,53	213 4055,53	213 4055,53	214 4073,61	215 4091,69	215 4091,69	215 4091,69	
102 ^{gr}	388 7298,02	416 7824,60	453 8520,62	489 9197,76	519 9762,04	556 10457,98	601 11304,36	647 12169,56	677 12733,84			
101 ^{gr}	331 6225,86	352 6620,90	369 6940,60	388 7298,02	405 7617,74	430 8087,98	453 8520,62	478 8990,80	496 9329,40	519 9762,04	544 10232,20	586 11022,26
2D	279 5249,19	297 5586,36	322 6056,60	345 6489,16	368 6921,80	386 7260,40	410 7711,76	431 8106,80	454 8539,44	478 8990,80	519 9762,04	586 11022,26
3D	262 4941,78	269 5068,36	285 5360,68	293 5511,12	309 5812,04	322 6056,60	339 6376,32	357 6714,92	372 6997,02	383 7203,90	402 7561,32	410 7711,76
4D	228 4326,86	235 4453,44	241 4561,94	246 4652,36	251 4742,86	258 4869,44	264 4977,94	268 5050,28	274 5158,78	279 5249,19	285 5360,68	290 5454,70
5D	222 4218,36	227 4308,78	233 4417,28	239 4525,78	245 4634,28	250 4724,78	257 4851,36	263 4959,86	267 5032,19	272 5122,61	277 5213,03	282 5304,16
6Dbis	216 4109,78	219 4164,11	223 4236,44	228 4326,86	233 4417,28	238 4507,69	243 4598,11	247 4670,44	252 4760,94	255 4815,19	259 4887,53	264 4977,94
6D	213 4055,53	215 4091,69	216 4109,78	221 4200,28	224 4254,53	229 4344,94	234 4435,36	239 4525,78	244 4616,19	248 4688,53	255 4815,19	264 4977,94

CALCUL DES DEDUCTIONS POUR COTISATIONS DIVERSES

Sécurité Sociale : maladie : 5,50 % sur totalité du salaire.
 (S.Br+Pr ou H.S. + SF) vieillesse : 4,70 % jusqu'au plafond S.S.
 (7080 F.) veuvage : 0,1 % sur la totalité de salaire
 IRCANTEC : 0,84 % jusqu'au plafond S.S. (7080 F.) au-dessus du plafond :
 2,55 % de (S.Br + Pr ou S.S. - A) ; MGEN (facultatif) : 2,00 % de T.P. depuis
 le 1.1.73
 A = Plafond mensuel des traitements soumis à cotisation de Sécurité Sociale
 (7080 F.)
 S.Br = Salaire Brut (figurant au tableau ci-dessus pour la région parisienne)
 Pr ou H.S. = Prime ou heures supplémentaires
 S.F. = Supplément familial de traitement ; T.P. = traitement principal.

Augmentation par rapport à la grille du BRS n° 211

- au 1/4/82 : 2,8 % du salaire de janvier 82
- au 1/11/82 : 3 % du salaire de janvier 82 + intégration de 1% de l'indemnité de résidence dans le traitement principal.
- Intégration de l'indemnité spéciale dans le traitement pour les indices inférieurs à 220.